



AVIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Tite, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le règlement numéro **549-2025** modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014;
2. Ledit règlement est entré en vigueur le 30 mai 2025, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à cet effet par la MRC de Mékinac.
3. Le règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Saint-Tite
Ce 2 juin 2025

Me Simon Parisé
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement numéro 472-2019 adopté le 19 décembre 2019, je soussigné, Me Simon Parisé, greffier de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public concernant la mise en vigueur du règlement numéro 549-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014, sur le site internet de la Ville de Saint-Tite (www.villest-tite.com) et sur le babillard à l'hôtel de ville de la municipalité en date du 2 juin 2025.

Me Simon Parisé
Greffier